

Subvention d'équipement au Sport Nautique Bisontin

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Un crédit de 14 300 F est inscrit au chapitre 914.130 code projet 00506 code service 20300 du budget primitif de l'exercice 1991 (subvention d'équipement - domaine des sports).

La Commission des Sports, réunie le 15 octobre 1991, propose d'attribuer une aide financière d'un montant de 14 300 F au Sport Nautique Bisontin afin de permettre à ce club d'aménager ses installations de Port Joint.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 914.130.00506 code service 20300 du budget primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.